



de sécurité » qu'elle a enfin éprouvé au Canada. Un consensus s'est dégagé au sein du groupe sur la responsabilité du Canada de maintenir son engagement et, à l'occasion, de prendre l'initiative d'intervenir dans le monde.

Recommandations

1. Le gouvernement canadien devrait élaborer une approche globale et souple de l'intervention de maintien de la paix, non seulement en ce qui a trait aux endroits où il intervient dans le monde et aux contributions qu'il fait, mais aussi du point de vue du choix des membres de la société qu'il consulte. À cet égard, le groupe recommande que le gouvernement mette l'accent sur les ressources nationales à l'extérieur de l'administration publique et aille au-delà d'une perception conventionnelle des ressources. Par exemple, le gouvernement devrait constituer un « répertoire » des talents canadiens, notamment ceux des personnes qui possèdent des compétences au sujet de régions particulières du monde, à propos de types donnés d'ingénierie, et ainsi de suite, afin d'exploiter les ressources illimitées que compte la société canadienne.

L'élément à souligner, dans ce contexte, c'est que si les ressources gouvernementales sont limitées, celles de la société ne le sont pas. C'est à ces ressources que le gouvernement serait en mesure de faire appel si, effectivement, il disposait, sous une forme ou une autre, d'un répertoire des ressources qui se trouvent dans la société.

2. Le gouvernement canadien devrait mieux sensibiliser la population aux interventions de maintien de la paix qu'il décide d'entreprendre. Le groupe recommande que le gouvernement soutienne des initiatives comme les Centres d'éducation internationale que finançait l'ACDI à un certain moment.

Le groupe reconnaît également que même si le gouvernement doit accepter que ce ne sont pas tous les Canadiens qui s'intéresseront à des forums comme celui-ci, ceux qui s'y intéressent doivent disposer d'une gamme large et diversifiée de moyens de communiquer leurs préoccupations au gouvernement. L'actuel type de forum est peut-être nécessaire, mais il est loin d'être suffisant.

3. Le gouvernement canadien devrait veiller à ce que sa participation à des interventions de maintien de la paix se fonde sur une volonté de promouvoir, de protéger et de traduire les valeurs canadiennes. Les membres du groupe ont notamment discuté des valeurs suivantes : l'engagement de protéger les droits de la personne, d'instaurer un sentiment d'ordre fondé sur le droit et de demeurer engagé dans le monde; en d'autres termes, l'engagement envers l'internationalisme plutôt que le choix de l'isolationnisme. Le groupe recommande que le gouvernement communique efficacement à la population les motifs qui l'incitent à participer à des interventions de maintien de la paix.

Observations supplémentaires sur les délibérations du groupe N° 2

- le groupe a discuté assez longuement de la nature des « valeurs canadiennes » en ce qui concerne les enjeux liés à l'éducation de la population. Il nous faut définir plus précisément les enjeux au sujet desquels il faut rehausser la compréhension de la population. Par exemple, pourquoi y a-t-il des troupes canadiennes en Haïti. Pourquoi sommes-nous partie prenante à ce processus. Les gens qui se soucient de ces questions devraient avoir accès à des informations faciles à comprendre (éviter le jargon superflu);